

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 Janvier 2019**

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration GREUSARD Liliane), PONTTHUS Nathalie (procuration GRASSA Martine).

Lecture des délibérations du dernier Conseil Municipal.

**1. PRIME TRESORIER MME OUDOT**

Mme la Maire fait part au Conseil de la nécessité de délibérer sur l'attribution ou non d'indemnités de conseil à Mme Oudot, perceptrice en remplacement, depuis le départ de Mr Bouvier.

Après délibération le Conseil à l'unanimité décide d'allouer à Mme Oudot l'indemnité de conseil au prorata de son temps de travail.

**2. CHANGEMENT DU COPIEUR**

Le contrat de location avec Toshiba du copieur du secrétariat arrivant à son terme, Mme la Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder au changement du matériel. Des devis ont été effectués pour l'achat et pour la location du copieur.

A 6 voix POUR et 5 voix CONTRE le conseil municipal décide de retenir la proposition d'achat du copieur à Télématique Service qui reste la plus économique pour la commune.

**3. STATION D'EPURATION : DEVIS**

Suite au passage de la tornade, l'afficheur de commande de la station d'épuration a été endommagé. Mme la Maire a fait la déclaration du sinistre auprès de l'assurance de la commune.

Le Conseil à l'unanimité a accepté le devis de l'entreprise MGP MATIC pour le remplacement du matériel d'un montant de 3053€ HT + 610.60€ TVA = 3663.60€ TTC.

**4. GRAND DEBAT NATIONAL**

Mme la Maire fait lecture des courriers préfectoraux rappelant la démarche engagée par l'Etat pour consulter les citoyens.

Madame la Maire informe qu'un cahier citoyen est à la disposition à la mairie depuis le 8 décembre (cahier de doléances) pour recueillir la parole des habitants, cahier qui sera transmis à compter du 22 février à notre référent départemental. Les personnes désirant inscrire leur avis sur ce cahier hors horaires d'ouverture du secrétariat peuvent prendre attache avec Mme la Maire.

**POINTS A VOIR**

**CIGC courrier d'information concernant l'épandage des boues** : le CIGC a pris la décision de rompre avec sa politique antérieure en refusant à terme les épandages des boues de station d'épuration (villageoise et fruitière) sur les exploitations en filière comté pour des raisons d'image de marque et sanitaires.

Cette décision doit encore être examinée par le ministère et la commission européenne. Le CIGC anticipe une évolution réglementaire et propose de considérer les deux années à venir comme une période de transition. Une validation de cette décision, vertueuse en soi, entraînerait des coûts supplémentaires très conséquents pour la commune et ses habitants.

Téléphone du secrétariat : celui-ci ne fonctionnant plus de manière optimale, il sera changé prochainement.

### COURRIERS DIVERS

- **Colis de Noël** : lecture des remerciements reçus par courrier.
- **Vœux** : lecture des vœux reçus de diverses personnalités, entreprises et associations.
- **Rallye auto** : avis favorable pour le passage d'un rallye auto prévu le 9 juin 2019.
- **Comice du canton de Levier** : l'AG aura lieu à Evillers le 15/02/2019.
- **SYDED** : suite à fusion le syndicat mixte d'énergies du Doubs nous informe de son changement de nom qui devient « **territoire d'énergie DOUBS-SYDED** ».
- **SMPHD** : suite à fusion avec le syndicat mixte Loue Lison il devient Syndicat Mixte Haut-Doubs Haute-Loue.
- **Communauté de Communes Loue Lison** : nous informe de l'élaboration de son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).
- **Transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes** : l'Association des Collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE) en partenariat avec l'Agence de l'eau et l'Agence Régionale de Santé (ARS) propose d'intervenir en réunion de communauté de communes sur le sujet.
- **ADAPEI** : l'opération brioches se déroulera du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2019.
- **Sinistre église** : le devis de l'entreprise Patteu et Robert a été accepté par l'expert de notre assurance pour la démolition et la mise en sécurité d'une partie du clocher de l'église.
- **Bus de l'école** : la société Jeanneret réitère sa préoccupation quant à l'emplacement qui doit être laissé libre au bus pour la prise en charge des enfants en toute sécurité.  
Mme la Maire enjoint les habitants et les employés de la MAS à bien vouloir respecter l'attribution des places de parking et les interdictions de stationnement. Un rappel sera fait à la MAS.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Exposition sur les tourbières** : les horaires d'accès à la petite salle seront affichés sur la porte.
- **Demande d'un locataire de la cure** : demande l'autorisation à la commune d'installer un poulailler. Accord si prévision d'un enclos fermé dans le parc derrière le bâtiment.
- Commande fuel pour le bâtiment communal à prévoir.
- **ONF** : présentation du contrat de vente de gré à gré de petit bois sur la parcelle de la tourbière.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 05/02/2019

La Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "VILLENEUVE D'AMONT" at the top and "DOUBS" at the bottom, with a central emblem. The signature is a cursive script that appears to read "G. L...".